



Madame, Monsieur,

La Région adapte son territoire au changement climatique, en préservant la biodiversité qui est au cœur de ses priorités.

Le conseil régional apporte son soutien aux initiatives des collectivités, des associations et des particuliers pour la sauvegarde des variétés fruitières anciennes, la restauration et la plantation de haies bocagères, d'arbres et de bosquets.

QUELS PROJETS SOUTENUS ?

Plantation de vergers de sauvegarde

La Région apporte un soutien à la restauration de vergers anciens, à la création de vergers de sauvegarde (fournitures de plants, tuteurs, paillage, protections individuelles, travaux préparatoires et de plantation), la plantation de haies mellifères, l'installation de ruches et l'implantation de petits aménagements permettant l'abri et l'accueil de la petite faune auxiliaire des jardins et vergers (nichoirs, hôtels à insectes). Elle propose également une aide à l'édition de supports de communication et de valorisation pédagogique (plaquettes, panneaux).

Reconstitution du bocage et des paysages

La Région accompagne les projets de valorisation du patrimoine naturel avec restauration de haies champêtres. Elle propose un soutien à la réalisation des travaux de plantation de haies champêtres et de bosquets ou la replantation d'arbres isolés en secteur prairial.

OÙ TROUVER LES INFORMATIONS ?

Retrouvez les informations sur les dispositifs [bocage et paysages](#) / [vergers de sauvegarde](#) en téléchargement sur le site de la Région. Nous vous invitons à relayer ces aides sur vos sites internet. Une affiche [bocage et paysages](#) / [vergers de sauvegarde](#) est à votre disposition en téléchargement.

VOUS AVEZ DES QUESTIONS ?

Didier DALANÇON, expert technique biodiversité à la direction de l'environnement
03.80.44.40.60 - didier.dalancon@bourgognefranche-comte.fr